

INFORMATIONS URGENTES CONCERNANT LA RÉUNION PRÉALABLE A LA COP26

En plus des mesures de lutte contre la COVID-19 décrites dans le document [Note d'information complémentaire](#), nous vous rappelons que toutes les personnes qui n'ont pas de certificat vert numérique COVID-19 de l'UE ("*pass sanitaire*") devront se soumettre à un test antigénique à leur arrivée à l'aéroport.

En vue d'accélérer le processus et d'éviter l'attente à l'aéroport, il est conseillé de s'enregistrer à l'avance sur le site :

<<https://www.adr.it/form-preaccettazione>>

Une fois dans le hall des arrivées, tous les participants seront priés de se présenter au point d'accueil, indiqué par le logo de la Réunion préalable à la COP26, pour recevoir des renseignements qui leur seront nécessaires. Le point d'accueil sera situé dans le hall des arrivées, à l'extérieur de la zone de retrait des bagages et au-delà du contrôle douanier.

Veillez noter que tous les invités, y compris ceux qui sont munis d'un certificat vert numérique COVID-19 de l'UE, **sont tenus de** se soumettre à un test antigénique avant d'entrer dans la Chambre des députés. Les délégations devront donc réserver les tests à l'avance sur le site <https://covidtest.camera.it>, et **respecter scrupuleusement** les horaires attribués, comme expliqué dans les instructions que nous avons déjà envoyées à tous les délégués de la Réunion. Chaque délégation ne sera rattachée qu'à un seul poste de dépistage, comme indiqué dans le tableau publié sur le site web.

La réservation pour le test de dépistage de la COVID-19 pourra être effectuée à partir de lundi 4 octobre à 10 heures jusqu'au jeudi 7 octobre à midi.

Arrivée au terminal réservé au protocole d'État.

Nous vous prions de signaler par courriel protocol.cop26@camera.it votre éventuelle arrivée au terminal réservé au protocole d'État (Cerimoniale di Stato), afin d'y faciliter le prélèvement aux fins de test antigénique.

Enfin, veuillez noter que le lieu de la Réunion ouvrira ses portes aux délégués à partir de **13 heures** le vendredi 8 octobre.

Afin de respecter les mesures de protection contre la COVID-19, seuls les parlementaires seront autorisés à prendre place dans l'hémicycle de la Salle plénière. Les membres du personnel seront installés dans les galeries situées au-dessus de l'hémicycle.